

# Programmes de garanties limitée Toitures de bâtiments commerciaux

Garantie limitée sur la  
main-d'œuvre et la membrane  
(M&M)

Garantie Diamant limitée  
LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME



**COMMERCIALE®**

Spécifiez en toute Confiance.

## Programmes de garanties limitée Toitures de bâtiments commerciaux

LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

### Garantie limitée sur la main-d'œuvre et la membrane

#### La Garantie limitée sur la main-d'œuvre et la membrane (M&M)

La Garantie limitée sur la main-d'œuvre et la membrane (M&M) de IKO s'applique aux systèmes commerciaux installés dans le cadre de projets commerciaux et industriels par un entrepreneur-couvreur autorisé en vertu du Programme d'applicateur approuvé de IKO (IAAP) et couvert par une assurance responsabilité civile valide. La Garantie limitée (M&M) couvre les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux requis pour réparer ou remplacer les membranes de IKO dont un défaut de fabrication ayant causé des infiltrations dans le toit a été constaté. Cette garantie limitée n'est pas calculée au prorata sur la période de la garantie et est assujettie aux modalités, conditions et restrictions de la garantie limitée (M&M). Pour avoir droit à la Garantie limitée (M&M) l'entrepreneur-couvreur doit remplir et acheminer la demande de garantie limitée aux Services techniques IKO pour traitement. Pour plus d'information, veuillez consulter un exemplaire de la Garantie limitée sur la main-d'œuvre et la membrane sur le site Web <https://www.iko.com/comm/terms-warranties-legal-notices/>.

#### FRAIS DE LA GARANTIE DIAMANT

| PÉRIODE | FRAIS   |
|---------|---|
| 5 ans   | 0,06 \$/pi <sup>2</sup> (minimum de 600 \$)   |
| 10 ans  | 0,11 \$/pi <sup>2</sup> (minimum de 900 \$)   |
| 15 ans  | 0,15 \$/pi <sup>2</sup> (minimum de 1 200 \$) |
| 20 ans  | 0,20 \$/pi <sup>2</sup> (minimum de 2 000 \$) |

#### La Garantie Diamant limitée

La Garantie Diamant limitée de IKO ne s'applique qu'aux systèmes commerciaux installés dans le cadre de projets commerciaux et industriel par un entrepreneur-couvreur autorisé (IAAP Diamant) en vertu du programme d'applicateur approuvé de IKO et couvert par une assurance responsabilité civile valide. La Garantie Diamant limitée comporte des frais; elle couvre les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux requis pour réparer ou remplacer les membranes de IKO et les matériaux de IKO qui font partie du système de toiture dont un défaut de fabrication ou vice d'installation ayant causé des infiltrations dans le toit. La Garantie Diamant limitée n'est pas calculée au prorata sur la période de la garantie et est assujettie aux modalités, conditions et restrictions de la garantie limitée. Veuillez consulter la Garantie Diamant limitée ou communiquer avec votre représentant IKO pour obtenir de l'information concernant les documents requis pour présenter la demande de garantie. Les frais de la Garantie Diamant limitée sont calculés selon la dimension du toit et la période de garantie demandée. Pour plus d'information, veuillez consulter un exemplaire de la Garantie Diamant limitée sur le site Web <https://www.iko.com/comm/terms-warranties-legal-notices/>.

**Veuillez noter que les produits IKO doivent être utilisés pour obtenir ces garanties. Toute substitution de produits IKO doit être approuvée par les Services techniques IKO au préalable.**

**Pour toute information additionnelle sur le programme de garantie Diamant et les documents justificatifs requis, veuillez consulter [IKO.COM/COMM/FR](https://www.iko.com/comm/terms-warranties-legal-notices/).**

**Remarque :** La couverture de la Garantie Diamant limitée n'est pas calculée au prorata. Veuillez consulter le tableau de la Garantie limitée pour bâtiments commerciaux et industriels au Canada pour plus de détails. La demande de Garantie Diamant limitée doit être envoyée à IKO au moins deux semaines avant le début des travaux et doit inclure une copie du plan du toit, les détails de la toiture et le devis du projet afin de s'assurer que le système proposé est conforme aux exigences de IKO.

## Programmes de garanties limitée Toitures de bâtiments commerciaux

LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

IKO.COM/COMM/FR

### Garantie limitée sur la main-d'œuvre et la membrane (M&M) et La Garantie Diamant limitée



| GARANTIE LIMITÉE M&M ET LA GARANTIE DIAMANT LIMITÉE<br>TOITURES MULTICOUCHES |                      |                          |
|--|----------------------|--------------------------|
| SOUS-COUCHE  | SURFAÇAGE            | SOLINS                   |
| <b>10 ans</b>  |                      |                          |
| 3 plis Type IV   | Asphalte et gravier  | 2 plis de bitume modifié |
| 1 pli No. 15** et 2 plis Type IV   | Asphalte et gravier  | 2 plis de bitume modifié |
| <b>15 ans</b>  |                      |                          |
| MF-95-SS-Base et 2 plis Type IV  | Asphalte et gravier  | 2 plis de bitume modifié |
| 2 plis MF-95-SS-Base*  | Asphalte et gravier* | 2 plis de bitume modifié |
| 1 pli No. 15** et 3 plis Type IV   | Asphalte et gravier  | 2 plis de bitume modifié |
| <b>20 ans</b>  |                      |                          |
| 4 plis Type IV   | Asphalte et gravier  | 2 plis de bitume modifié |
| MP-180-SS-Base(2,5) et 2 plis Type IV  | Asphalte et gravier  | 2 plis de bitume modifié |
| 2 plis MP-180-SS-Base (2,5)*   | Asphalte et gravier* | 2 plis de bitume modifié |
| 1 pli No. 15** et 4 plis Type IV   | Asphalte et gravier  | 2 plis de bitume modifié |

\*L'adhésif Cold Gold<sup>MC</sup> peut être utilisé. \*\*Doit être le feutre Warrior® No. 15. Remarque : sauf indication contraire, tous les solins doivent être fabriqués à partir de membranes bicouches de bitume modifié avec armature de polyester.

| PROGRAMME DE GARANTIE M&M ET LA GARANTIE DIAMANT LIMITÉE<br>TOITURE DE BITUME MODIFIÉ |   |
|---|---|
| SOUS-COUCHE   | MEMBRANE DE FINITION  |
| <b>10 ans</b>   |   |
| 95  | MP-180 ou 250 ou ArmourCool <sup>MC</sup> ou Prevent <sup>MC</sup> ou HD Finition |
| 180   | MP-180 ou 250 ou ArmourCool ou Prevent ou HD Finition                             |
| <b>15 ans</b>   |   |
| 2 plis de MF-95-SS-Base*  | Asphalte et gravier*  |
| 180   | 250 ou ArmourCool ou PrevENT ou HD Finition                                       |
| HD  | 250 ou ArmourCool ou PrevENT ou HD Finition                                       |
| Fast-N-Stick <sup>MC</sup>  | 250 ou ArmourCool ou Prevent ou HD Finition                                       |
| <b>20 ans</b>   |   |
| 2 plis de MP-180-SS-Base (2,5)*   | Asphalte et gravier*  |
| Armourvent <sup>MC</sup>  | 250 (5,0) ou ArmourCool ou PrevENT ou HD Finition                                 |
| 180   | 250 (5,0) ou ArmourCool ou PrevENT ou HD Finition                                 |
| HD  | 250 (5,0) ou ArmourCool ou Prevent ou HD Finition                                 |
| Fast-N-Stick  | 250 (5,0) ou ArmourCool ou Prevent ou HD Finition                                 |
| Armorbond <sup>MC</sup> (Flash ou 180)  | 250 (5,0) ou ArmourCool ou Prevent ou HD Finition                                 |
| Armorbond Flash Sand ou ArmourStick <sup>MC</sup> HD-Base                             | ArmourStick HD Finition   |

\*L'adhésif Cold Gold<sup>MC</sup> peut être utilisé. Remarque : sauf indication contraire, tous les solins doivent être fabriqués à partir de membranes bicouches de bitume modifié avec armature de polyester.

## Programmes de garanties limitée Toitures de bâtiments commerciaux

IKO offre une gamme de garanties pour toitures de bâtiments commerciaux pour répondre à différents besoins, allant de garanties limitées sur les matériaux calculées au prorata à la Garantie Diamant limitée qui couvre les matériaux et la mise en œuvre.

En ce qui concerne la couverture de la Garantie limitée sur les matériaux, il n'est pas nécessaire que l'entrepreneur-couvreur soit autorisé ou approuvé par IKO. Cette garantie est émise par l'entremise des détaillants et seulement la signature de l'entrepreneur-couvreur est requise pour que la garantie soit valide.

Quant à la Garantie limitée sur la main-d'œuvre et la membrane, l'entrepreneur-couvreur doit être autorisé en vertu du Programme d'applicateur approuvé de IKO. Dans le cas de la Garantie Diamant limitée, l'entrepreneur-couvreur doit être autorisé Diamant en vertu du Programme d'applicateur approuvé de IKO. Les détails concernant les procédures d'inscription et les programmes de formation qui sont requis peuvent être obtenus auprès de votre distributeur de matériaux de toiture ou de votre représentant IKO.

Votre représentant des services techniques IKO se fera un plaisir de vous renseigner sur le niveau de couverture de garantie dont vous avez besoin et de vous donner tous les détails spécifiques quant à son obtention.



Veillez faire parvenir toute correspondance et toute question à :  
Services techniques IKO  
Garanties commerciales  
40 Hansen Road South, Brampton, ON  
Téléphone : 1-888-766-2468  
Courriel : [commercialwarranties@iko.com](mailto:commercialwarranties@iko.com)



# COMMERCIALE®

Spécifiez en toute Confiance.

Pour plus d'information concernant nos produits, communiquez avec un représentant IKO, votre maître couvreur, ou directement avec nous en composant le : **Canada 1-855-IKO-ROOF (1-855-456-7663)**, ou en consultant notre site **Web IKO.COM/COMM/FR**.

**Remarque :** l'information contenue dans le présent document est modifiable sans préavis. IKO n'assume aucune responsabilité pour les erreurs qui auraient pu se glisser dans le présent document.